

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



JUN 80

Distr.  
GENERALE

A/33/82  
11 mai 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-troisième session  
Point 67 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS  
EN CAS DE CATASTROPHE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 4	3
II. ORGANISATION ET FINANCEMENT .....	5 - 17	3
A. Programme de base .....	5 - 9	3
B. Financement de l'aide d'urgence .....	10	5
C. Financement des activités d'assistance technique .	11 - 17	5
III. COORDINATION .....	18 - 21	7
A. Coordination au sein du système des Nations Unies .....	18 - 20	7
B. Coordination avec des institutions et des organi- sations n'appartenant pas au système des Nations Unies .....	21	8

<sup>x</sup> A/33/50/Rev.1.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
IV. LE BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHES ET LES "AUTRES SITUATIONS REVETANT LE CARACTERE D'UNE CATASTROPHE" ...	22 - 24	8
V. MESURES DESTINEES A ACCELERER LES SECOURS INTERNATIONAUX .....	25 - 27	9
VI. COORDINATION DES SECOURS, PLANIFICATION PREALABLE ET PREVENTION DES CATASTROPHES .....	28 - 109	10
A. Amérique latine .....	28 - 45	10
B. Afrique, Moyen-Orient et Europe .....	46 - 73	14
C. Asie et Pacifique .....	74 - 99	19
D. Activités sans application régionale spécifique ...	100 - 109	24

ANNEXES

- I. Situation du Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophes et des deux comptes spéciaux au 31 mars 1978
- II. Secours d'urgence mobilisés directement par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport concernant le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a été établi en application de la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1971, aux termes de laquelle le Coordonnateur a été prié d'adresser au Secrétaire général un rapport annuel qui serait présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Il porte sur la période allant du 1er avril 1977 au 31 mars 1978.

2. Ce rapport donne également des renseignements sur les comptes spéciaux pour l'aide d'urgence et l'assistance technique établis par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 3532 (XXX) du 17 décembre 1975, dans le cadre du fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires pour le renforcement du Bureau, créé en application de la résolution 3243 (XXIX) de l'Assemblée en date du 29 novembre 1974. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 31/173 du 21 décembre 1976, de nouvelles sources éventuelles de financement pour les activités de coopération technique du Bureau du Coordonnateur sont étudiées. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des précisions sur la situation du fonds d'affectation spéciale.

3. Des propositions sont également formulées dans le rapport en vue de faciliter l'examen par l'Assemblée générale des modalités de financement qui devront être adoptées pour assurer au programme de base du Bureau du Coordonnateur une assise financière solide. C'est à sa trente-troisième session que l'Assemblée générale devrait procéder à cet examen, conformément à sa résolution 32/56 du 8 décembre 1977.

4. Dans sa résolution 2102 (LXIII) du 3 août 1977, le Conseil économique et social a prié le Coordonnateur de rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne les mesures destinées à accélérer les secours internationaux. Des renseignements à ce sujet sont fournis à la section V ci-après.

## II. ORGANISATION ET FINANCEMENT

### A. Programme de base

5. Comme suite aux opinions formulées lors de réunions tenues en avril 1977 par les représentants des gouvernements qui avaient contribué au fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur, par les représentants d'autres gouvernements ainsi que par les membres du groupe consultatif technique du Coordonnateur, ce dernier a apporté certains changements à l'organisation interne de son Bureau afin d'accroître l'efficacité de ses opérations. Il a tenu compte pour ce faire du schéma général de priorités établi dans la résolution 3243 (XXIX) de l'Assemblée générale, à savoir que les ressources du fonds d'affectation spéciale "seront utilisées principalement pour renforcer la capacité du bureau du Coordonnateur en matière de coordination sans préjudice toutefois des améliorations qui peuvent être apportées au rôle qu'il joue en ce qui concerne la prévention des catastrophes et la planification en prévision des catastrophes dans la limite des autres ressources dont il dispose".

6. La nouvelle structure est entrée en vigueur le 1er janvier 1978, après avoir été approuvée par le Secrétaire général. Désormais, toutes les activités entreprises pour faire face aux catastrophes (coordination des secours, planification préalable et prévention) dans une région géographique déterminée relèvent d'un même groupe de fonctionnaires, groupe qui peut être renforcé si l'ampleur d'une opération de secours l'exige. Il n'existe plus qu'une seule Division de la coordination des secours, de la planification préalable et de la prévention comprenant trois sections régionales (Afrique, Moyen-Orient et Europe; Asie et Pacifique; et Amérique latine), lesquelles sont appuyées par une section des opérations techniques qui s'occupe des questions intéressant la Division dans son ensemble. La Division absorbe 75 p. 100 environ du budget du Bureau et utilise également toutes les ressources provenant des contributions qui sont versées aux comptes spéciaux du fonds d'affectation spéciale pour l'aide d'urgence et les activités de coopération technique ainsi que les ressources qui peuvent être fournies au Bureau du Coordonnateur pour la fourniture de secours lorsque se produisent des catastrophes particulières.

7. Pour renforcer la capacité de coordination du Bureau du Coordonnateur, il ne suffit pas de mettre à sa disposition du personnel et les fonds permettant de rémunérer celui-ci. Bien que beaucoup ait déjà été fait, il reste encore beaucoup à faire, aussi bien dans le cadre du Bureau du Coordonnateur que dans le système des Nations Unies dans son ensemble, pour améliorer les plans pour imprévus sur lesquels les opérations de coordination des secours sont en partie fondées. L'efficacité des opérations de secours dépend aussi de la qualité de la planification préalable dans les pays sujets aux catastrophes. Une attention prioritaire doit être accordée, et l'est effectivement, à ces questions chaque fois que les ressources ne doivent pas être mobilisées pour des opérations de secours. Ces questions seront examinées beaucoup plus longuement dans une section ultérieure du présent rapport.

8. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 31/173 du 21 décembre 1976, le Secrétaire général a fait des propositions en vue d'imputer sur le budget ordinaire 34 p. 100 environ des dépenses du Bureau du Coordonnateur couvertes jusque-là par des contributions volontaires. Cette opération a eu lieu au début de l'exercice biennal 1978-1979, après que l'Assemblée générale eut approuvé les demandes du Secrétaire général dans sa résolution 32/213 du 21 décembre 1977. Entre-temps, dans sa résolution 32/56 du 8 décembre 1977, l'Assemblée avait décidé d'examiner en 1978 la question des modalités de financement futur du Bureau du Coordonnateur afin d'inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 des propositions visant à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies certaines dépenses actuellement financées au moyen de contributions volontaires.

9. Pendant la période 1978-1979, 14 postes d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux seront financés à l'aide du budget ordinaire. Dix postes d'administrateur, 13 postes d'agent des services généraux et 1 poste d'agent du Service mobile seront financés à l'aide des contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale. Exception faite du crédit de 400 000 dollars ouvert au budget ordinaire pour pouvoir fournir l'aide d'urgence nécessaire en cas de catastrophe, 46 p. 100 environ des dépenses du Bureau du Coordonnateur pour

1978-1979 sont couvertes à l'aide de contributions volontaires. Le présent rapport est établi avant la dix-huitième session du Comité du programme et de la coordination, au cours de laquelle il se peut que le Comité formule des recommandations sur les moyens d'appliquer les taux de croissance aux programmes financés grâce à plusieurs sources, lorsque des propositions sont faites pour modifier le rapport entre les sources de financement. Sous réserve de toute décision de principe qui pourrait être prise à cette occasion, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire, en 1980-1981, une autre proportion substantielle des postes qui n'y sont pas encore inscrits et des dépenses connexes. On se souviendra que, dans sa résolution 32/56, l'Assemblée générale a prié le Comité du programme et de la coordination de tenir compte de ladite résolution lorsqu'il formulerait ses recommandations sur le plan à moyen terme pour la période 1980-1983, duquel dépend en grande partie le budget pour 1980-1981.

#### B. Financement de l'aide d'urgence

10. Il n'a pas été possible d'obtenir que davantage de ressources soient versées au compte spécial pour l'aide d'urgence du fonds d'affectation spéciale du Bureau du Coordonnateur. Les contributions versées par les gouvernements se montent toujours à 5 393 dollars au total, contre un objectif de 400 000 dollars rien que pour l'exercice biennal 1976-1977. Le Coordonnateur attache donc une grande importance à l'existence d'un crédit de 400 000 dollars au budget ordinaire pour l'exercice biennal en cours car il est ainsi en mesure d'engager des opérations qui, bien que d'envergure limitée, servent à mettre en évidence l'intérêt que la communauté internationale porte au sort des personnes rescapées dans les heures qui suivent une catastrophe.

#### C. Financement des activités d'assistance technique

11. Le compte spécial du fonds d'affectation spéciale du Bureau du Coordonnateur a été établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 3532 (XXX) du 17 décembre 1975 pour couvrir les dépenses relatives aux programmes d'assistance technique aux gouvernements dans le domaine de la prévention des catastrophes et de la planification préalable. Cette méthode de financement remplaçait celle consistant à prélever chaque année des ressources sur le Fonds de roulement, qui était appliquée depuis 1973 et qui avait permis de consacrer 130 000 dollars à ce type d'assistance technique de 1973 à 1975 inclus.

12. En 1976 et au début de 1977, près de 500 000 dollars ont été versés au compte spécial, soit une somme bien plus importante que toutes celles dont on avait pu disposer jusque là en prélevant sur le Fonds de roulement. Malheureusement, les versements n'ont pas été poursuivis par la suite au rythme que l'on avait escompté, sans doute parce que les donateurs potentiels attendaient les résultats de l'examen de 1978. Avant que cette tendance ne se soit fait jour, le Coordonnateur, encouragé par l'enthousiasme initial manifesté par certains gouvernements et s'attendant qu'un nombre toujours croissant de demandes d'assistance technique soient présentées, avait préparé le budget de son Bureau pour 1978-1979 en prévoyant une expansion considérable du programme de coopération technique dans le

/...

domaine de la prévention des catastrophes et de la planification préalable. C'est la raison pour laquelle 1 440 000 dollars avaient été alloués à cette fin dans le budget pour l'exercice biennal, les prévisions étant que la totalité de cette somme serait couverte par les contributions versées au compte spécial. Il avait en outre été prévu que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement verseraient d'importantes contributions supplémentaires.

13. Les priorités qui ont été établies par le Coordonnateur visent à ce que l'assistance en matière de planification préalable soit fournie essentiellement aux pays sujets aux catastrophes qui font aussi partie des pays les plus gravement touchés ou des pays les moins avancés (ou de ces deux catégories à la fois) et qui peuvent mettre à profit l'assistance fournie. Pour le moment, les autres pays recevront une attention moindre, de même que les activités de prévention des catastrophes qui, de par leur nature même, dépendent davantage de la situation économique et du développement. Pour permettre au Coordonnateur d'exécuter le programme prévu dans ce domaine, on espère que le montant des contributions au compte spécial pour les activités de coopération technique se rapprochera bientôt de l'objectif fixé.

14. Dans la mesure où le rôle de catalyseur du Bureau du Coordonnateur et sa responsabilité de coordination sont reconnus, un programme d'assistance technique pourrait peut-être être financé à l'aide de ressources fournies par d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Programme pour l'environnement a classé les catastrophes naturelles parmi les domaines requérant une attention prioritaire et a fourni un appui important à certains travaux de recherche-développement exécutés par le Bureau du Coordonnateur dans le domaine de la prévention des catastrophes. La mise en place d'ici 1982 d'un système mondial opérationnel de prévision avancée des catastrophes naturelles est un objectif qui a été approuvé par le Conseil d'administration du PNUE. Certes, la mise en place d'un tel système exigera d'importants travaux techniques qui, de par leur nature, entreraient plus naturellement dans les domaines de compétence de l'une ou l'autre des institutions spécialisées. Néanmoins, une fois que les prévisions ont été établies, ou que les données ont été analysées par des experts techniques compétents, c'est à ceux qui sont immédiatement responsables de la planification préalable qu'il incombe d'alerter rapidement et efficacement les intéressés. Pour que le système prévu puisse être utilisé efficacement, on espère que le PNUE sera en mesure et désireux de fournir des ressources pour la réalisation de projets dans le domaine de la planification préalable.

15. Pour ce qui est du Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau du Coordonnateur étudie les moyens d'inclure les coûts des activités d'assistance technique dans les programmes de pays ou les programmes régionaux avant de prendre la décision d'utiliser les ressources mises à sa disposition par d'autres sources ou de faire appel à des donateurs potentiels. Il faut reconnaître, toutefois, que le PNUD n'a fourni jusqu'ici que des ressources relativement peu importantes. Cela est imputable en partie au retard qu'il a pris dans l'exécution de projets dans d'autres domaines en raison des graves problèmes de trésorerie auxquels il a dû faire face récemment.

/...

16. On estime peu probable que les Etats Membres accueillent favorablement toute proposition visant à utiliser à nouveau le Fonds de roulement, d'autant plus que des prélèvements bien plus importants que ceux effectués pendant la période 1973-1975 devraient être opérés. Il ne reste donc plus qu'à étudier les possibilités de compléter les ressources disponibles au compte spécial ou fournies par le PNUE ou par le PNUD pour le financement de tout programme, en ayant recours à des ressources provenant d'une aide bilatérale directe ou à des contributions de donateurs versées à des fins spéciales par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur.

17. Cette forme d'assistance serait tout à fait conforme aux priorités décrites au paragraphe 13, dans le cas d'un projet entrepris sur la recommandation du Bureau du Coordonnateur, mais elle risquerait d'entraîner un déséquilibre dans le programme prévu du fait que trop d'importance serait accordée à un pays particulier, ou à un aspect particulier du problème, de sorte que l'utilisation optimale des ressources pourrait s'en trouver compromise.

### III. COORDINATION

#### A. Coordination au sein du système des Nations Unies

18. Par sa décision 253 (LXIII) du 3 août 1977, le Conseil économique et social a prié le Coordonnateur de conclure, aussi rapidement que possible, des accords de coopérations et d'autres arrangements avec toutes les organisations intéressées du système des Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne la prévention des catastrophes. Le Bureau du Coordonnateur a déjà conclu des mémorandums d'accord avec le FISE, le PAM, la FAO et l'AIEA en 1976 et 1977, et avec l'ONUDI, l'OIT, l'OMM et l'OMCI en 1977 et 1978. Chaque mémorandum reconnaît le mandat conféré au Bureau du Coordonnateur dans la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971; le Bureau y reconnaît, pour sa part, le mandat et le domaine de compétence particuliers de l'autre partie au mémorandum d'accord. Comme le statut ou le mandat de l'autre partie lui confère souvent des attributions dans le domaine des catastrophes, la manière dont ces attributions seront exercées dans l'intérêt commun est précisée dans le mémorandum afin d'éviter tout chevauchement des efforts.

19. Les attributions en question ne concernent pas uniquement la prévention des catastrophes. Les activités de préparation et de secours donnent également matière à des doubles emplois dans certains domaines, où des conflits de compétences risquent de se produire entre d'autres institutions spécialisées, même si le Bureau du Coordonnateur a lui-même reçu un mandat de l'Assemblée générale. Aussi, tout en reconnaissant l'importance que peut revêtir la conclusion de mémorandums officiels, on s'efforce aussi d'élaborer un accord inter-institutions qui servirait de base à une programmation thématique commune en matière de planification préalable et de prévention des catastrophes. Cet accord, dont l'idée a été formée à l'issue de négociations menées entre le PNUE et le Bureau du Coordonnateur au sujet de la conclusion d'un mémorandum entre ces deux organismes, visera à arrêter une série de programmes d'action plutôt qu'à délimiter juridiquement des domaines de compétence.

20. Le Bureau du Coordonnateur participe également, sous la direction du FISE, aux activités liées à l'Année internationale de l'enfant.

B. Coordination avec des institutions et des organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies

21. Durant l'année considérée, le Coordonnateur a également signé des mémorandums d'accord avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes et l'Organisation des Etats américains. Ces deux mémorandums concernent uniquement les opérations de secours en cas de catastrophe. Le premier doit permettre au Bureau du Coordonnateur de recevoir l'assistance nécessaire pour l'organisation du transport par avion des envois de secours. Le deuxième prévoit la coordination des activités de secours au cas où une catastrophe se produirait dans un pays membre de l'OEA.

IV. LE BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHES ET LES "AUTRES SITUATIONS REVETANT LE CARACTERE D'UNE CATASTROPHE"

22. L'expression "autres situations revêtant le caractère d'une catastrophe" ne s'entend généralement que des conflits internes ou des situations d'urgence suscitées par des guerres ou des troubles civils. Il n'existe pas, dans le système des Nations Unies, d'organisation chargée de coordonner dans chaque cas les secours visant à alléger les souffrances causées par des guerres ou des troubles civils, mais des dispositions sont néanmoins prises en vue de faire le nécessaire.

23. Le Bureau du Coordonnateur a un rôle bien défini et reconnu à jouer, compte tenu dans certains cas particuliers des vœux ou des demandes des gouvernements concernés, dans la prévention des catastrophes, la planification préalable et, le cas échéant, les opérations de secours en cas de catastrophes provoquées par l'action de l'homme sur le milieu. Cette définition très large peut englober les accidents industriels, maritimes, nucléaires et aériens. En ce qui concerne les trois premières catégories, le rôle du Bureau du Coordonnateur est défini dans les mémorandums d'accord conclus avec l'ONUDI, l'OMCI et l'AIEA, dont il a été question plus haut dans le présent rapport. Quant aux opérations de secours après une catastrophe aérienne, le Bureau du Coordonnateur n'y a jusqu'ici participé qu'une seule fois, à Santa Cruz (Bolivie) en octobre 1976. Bien que ces catastrophes soient rares, le Bureau du Coordonnateur s'intéresse de toute évidence à l'état de préparation, par exemple, des services de recherche et de sauvetage, auxquels il peut être fait appel pour l'évaluation des dégâts et les opérations de secours après toute catastrophe importante indépendamment de leur fonction principale dans le domaine de l'aviation.



24. En revanche, les catastrophes industrielles sont plus fréquentes. En quatre mois à peine, une catastrophe minière au Mozambique, l'explosion d'un train transportant de la dynamite en République de Corée et des incendies désastreux aux Philippines ont causé de lourdes pertes en vies humaines. Les risques inhérents à d'autres activités de l'homme sont illustrés de manière frappante par une catastrophe qui s'est produite au Japon où, à la suite d'un tremblement de terre, un barrage a cédé, libérant de grandes quantités de boue de cyanure de sodium qui ont pollué un fleuve traversant la région sinistrée. Les côtes de la Bretagne ont été gravement polluées par le pétrole déversé lors de l'échouage de l'"Amoco-Cadiz", en mars 1978. Au moment où le présent rapport a été établi, on n'avait pas encore évalué l'ampleur des dégâts, mais des milliers de personnes se trouvaient frappées dans leurs moyens de subsistance et l'on commençait seulement à percevoir les conséquences à long terme pour l'environnement. Le monde s'industrialisant de plus en plus, les responsables de la sécurité publique devront se préoccuper davantage des dangers inhérents à ce processus. Les Nations Unies pourront être appelées à tout moment à les aider à prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités. Les arrangements permanents et officiels pris par le Bureau du Coordonnateur et les autres institutions spécialisées intéressées devraient permettre au système des Nations Unies de répondre avec rapidité et efficacité à toute demande d'assistance qui lui serait adressée.

#### V. MESURES DESTINEES A ACCELERER LES SECOURS INTERNATIONAUX

25. Dans sa résolution 2102 (LXIII) du 3 août 1977, le Conseil économique et social a prié le Coordonnateur de poursuivre les efforts qu'il déployait en coopération avec d'autres organismes pour identifier et surmonter les obstacles à l'envoi rapide de secours internationaux et a invité les gouvernements et les organismes que concernent les opérations de secours à envisager dûment de mettre en application les recommandations formulées à l'annexe II du rapport du Secrétaire général (A/32/64).

26. Depuis la soixante-troisième session du Conseil économique et social, ces recommandations ont été examinées et approuvées par la vingt-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue en octobre 1977, et à laquelle ont participé des représentants de gouvernements ainsi que des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et du Soleil rouges. Dans la résolution qu'elle a adoptée à ce sujet, la Conférence a instamment prié tous les intéressés d'appliquer ces recommandations de façon aussi complète que possible et a formulé l'espoir qu'elles seraient adoptées par l'Assemblée générale; celle-ci devait le faire par la suite, au paragraphe 3 de sa résolution 32/56.

27. En février 1978, le Coordonnateur a adressé aux Etats Membres une lettre accompagnée d'un bref questionnaire concernant les restrictions qu'ils imposaient, le cas échéant, sur leur territoire national, à l'entrée, à la sortie et au transit du personnel et des fournitures de secours. Les renseignements obtenus devraient, une fois analysés, permettre au Coordonnateur de déterminer les facteurs communs et donc la portée d'un accord international acceptable par la plupart des Etats, sinon par tous, ou autrement de déterminer les efforts qu'il serait le plus utile de déployer pour aplanir les obstacles principaux. Cette question fera l'objet d'un autre rapport en 1979.

/...

VI. COORDINATION DES SECOURS, PLANIFICATION PREALABLE  
ET PREVENTION DES CATASTROPHES

A. Amérique latine

Situations d'urgence

Pérou

28. Au début d'avril 1977, la province d'Amazonie a subi la plus grave inondation qu'elle ait connue depuis longtemps. Dix-sept personnes ont péri et des centaines se sont trouvées sans abri. Les récoltes de sucre et de riz ont été détruites. Le Gouvernement péruvien a pris des mesures de secours en faisant acheminer des fournitures par l'armée de l'air et a demandé, et obtenu du Bureau du Coordonnateur, une aide financière supplémentaire destinée à l'achat sur place de certains articles. Un crédit de 4 749 dollars a été alloué à cet effet.

Haïti

29. A la fin d'avril 1977, le Gouvernement haïtien a demandé l'assistance des Nations Unies pour un programme d'aide alimentaire d'urgence à l'intention de quelque 400 000 personnes. Une mission d'étude conjointe Bureau du Coordonnateur/FISE/PAM/FAO/OMS s'est rendue à Haïti au cours de la première quinzaine de mai pour évaluer l'étendue des besoins alimentaires et médicaux. Elle a estimé qu'environ 400 000 personnes étaient touchées par la sécheresse; quelque 250 000 d'entre elles avaient besoin d'une aide de toute urgence, mais à l'époque, 150 000 personnes seulement bénéficiaient d'une aide régulière de la part des institutions bénévoles américaines présentes à Haïti et du PAM.

30. Plus tard la même année, les pluies sont tombées en abondance et l'aide alimentaire s'est sensiblement accrue. Les donateurs bilatéraux et les institutions bénévoles ont intensifié leur action et étendu le champ de leurs programmes, et les Nations Unies ont apporté une aide importante, notamment 31 000 dollars du PNUD pour l'achat de semences, des contributions du FISE en nature (poudre de lait, aliments à haute teneur en protéines, médicaments et semences) et en espèces pour une valeur totale de 75 000 dollars, ainsi qu'une aide alimentaire du PAM d'une valeur de 690 000 dollars.

31. Une seconde mission conjointe des Nations Unies au sein de laquelle les mêmes institutions étaient représentées a mené à bien une nouvelle évaluation de la situation dans les régions touchées par la sécheresse, cinq mois après le début des opérations de secours d'urgence. La conclusion générale de la mission a été que le point culminant de la crise était passé. L'amélioration de la situation résultant de la poursuite par les gouvernements et les institutions gouvernementales d'opérations de secours intensives, y compris la fourniture d'une aide alimentaire importante, et d'une pluviosité assez bonne.

/...

### Saint-Vincent

32. Entre le 18 et le 30 octobre 1977, de fortes pluies suivies d'inondations ont provoqué des dommages considérables dans l'île de Saint-Vincent, dans l'est des Antilles. La superficie de Saint-Vincent n'est que de 335 kilomètres carrés; or, 140 kilomètres carrés ont été touchés par ces inondations. Les crues ont coupé les grandes routes, emporté un pont, mis hors d'usage deux centrales électriques et endommagé les réseaux d'égouts et d'alimentation en eau. On a déploré aucune perte en vies humaines.

33. Le Gouvernement de Saint-Vincent s'est enquis auprès du PNUD des possibilités de recevoir une aide d'urgence des Nations Unies. Saint-Vincent est un "Etat associé au Royaume-Uni", lequel a appuyé cette demande. Le Bureau du Coordonnateur a accordé un crédit de 20 000 dollars pour aider à faire face aux besoins immédiats.

### Pérou

34. De nouvelles pluies extrêmement fortes ont provoqué en novembre 1977 des dégâts dans la ville andine de Cuzco. L'hôpital régional a été inondé sous plus de 1,20 mètres d'eau. Les malades ont dû être évacués et l'hôpital, qui dispensait des soins médicaux à la population d'une vaste région, s'est trouvé inutilisable. Le gouvernement n'a fait appel à l'aide étrangère que dans la mesure où celle-ci était indispensable pour renforcer ses propres efforts. Le Bureau du Coordonnateur a versé 17 000 dollars et le PNUD 20 000 dollars pour l'achat de nouveaux articles de matériel médical.

### Amérique du Sud

35. Le 23 novembre 1977 a eu lieu un important tremblement de terre dont les effets se sont faits sentir, à des degrés divers, dans cinq pays d'Amérique du Sud. Il a été établi que son épicentre était situé dans la province de San Juan, en Argentine, et l'intensité de la secousse a été enregistrée à Buenos Aires à 7,4 sur l'échelle de Richter. (Selon certaines informations, les instruments n'ont pas permis de mesurer son intensité avec exactitude, et le fait que l'Institut sismologique national de Suède ait enregistré une magnitude de 8,2 sur l'échelle de Richter - la plus élevée de 1977 - permet d'ajouter foi à ces informations.)

36. Les dommages les plus importants et la plupart des pertes en vies humaines connues ont eu lieu dans la ville de Caucete, dans la province de San Juan, où 80 p. 100 des maisons ont, paraît-il, été détruites ou endommagées. Des dégâts matériels se sont produits dans des villes aussi éloignées que Córdoba, et des personnes ont dû s'enfuir des bâtiments dans une zone très vaste allant de Salta au nord, à Bahía Blanca sur la côte Atlantique. Au Chili, le tremblement de terre s'est fait sentir dans la région située entre Copiapo au nord et Puerto Montt au sud, et des secousses ont également été ressenties en Uruguay, au Pérou et au Brésil.

/...

37. Le bilan en Argentine a été estimé à 65 morts et 280 blessés, presque tous dans les départements de Caucete, Sarmiento et 25 de Mayo, dans la province de San Juan.

38. Le Bureau du Coordonnateur a reçu des représentants résidents du PNUD à Buenos Aires et à Santiago, des rapports d'un grand intérêt mais, dans aucun de ces deux pays, le gouvernement n'a sollicité l'assistance des Nations Unies, bien que celle-ci ait été offerte. Les actions de secours des gouvernements ont été complétées par celles d'institutions bénévoles locales.

39. La même région a été de nouveau frappée par un tremblement de terre en janvier 1978, mais aucune victime n'a alors été signalée.

## 2. Planification préalable

40. Une mission au Costa Rica d'une durée d'un mois a eu lieu en juillet et août 1977 pour conseiller le gouvernement en matière de préparation aux catastrophes, recenser les zones où des mesures de prévention des catastrophes pouvaient être indispensables et l'aider à formuler des demandes en vue d'autres activités de coopération technique. Au cours de cette mission, l'expert s'est également rendu en Equateur pour examiner les besoins de ce pays en matière d'assistance dans le domaine de la préparation et de la prévention des catastrophes et pour informer le gouvernement de la nature de l'assistance technique que le Bureau du Coordonnateur était en mesure de fournir. L'expert est d'autre part retourné en République dominicaine pour y suivre l'application des recommandations qui avaient été formulées lors d'une mission précédente, à la fin de 1976. Par la même occasion, il a participé à l'élaboration du programme de travail d'un autre expert du Bureau du Coordonnateur qui venait d'arriver pour une mission de trois mois visant à apporter des conseils pour l'organisation de services de lutte contre l'incendie et l'adoption des mesures de sécurité indispensables.

41. En septembre et octobre 1977, un consultant a effectué une mission d'une durée d'un mois en Bolivie, comme suite à une demande du gouvernement qui souhaitait bénéficier des services d'un expert pour l'aider à évaluer les dommages causés par les récentes sécheresses et inondations dans plusieurs régions du pays et à procéder à un examen des activités de secours.

42. Au milieu de 1977, le PNUD et le Bureau du Coordonnateur ont conclu un accord pour organiser une mission de trois mois dans cinq pays d'Amérique centrale afin d'évaluer le degré de vulnérabilité aux risques de catastrophe des programmes d'investissements en cours ou prévus dans la sous-région. La mission, qui s'est déroulée entre le 15 octobre 1977 et le 15 janvier 1978, a été effectuée par deux experts qui se sont rendus successivement au Guatemala, au Honduras, au Costa Rica, à El Salvador et au Nicaragua. Quinze projets avaient été retenus pour faire l'objet d'un examen, soit une moyenne de trois projets par pays, concernant, entre autres, la construction de barrages, d'aqueducs, de ports, de centrales géothermiques et hydroélectriques, de routes à grande circulation, d'installations industrielles

/...

et d'ensembles touristiques ou résidentiels, particulièrement exposés aux risques de catastrophe naturelle. Outre la réalisation d'analyses individuelles, les experts ont également dû procéder à la mise au point d'une méthodologie simple et pragmatique pour ce type d'analyse en vue d'une application à tous les risques envisageables ou à toutes les zones géographiques. Cette méthodologie pourrait être à l'avenir appliquée aux analyses de vulnérabilité d'autres projets d'investissement et de développement, dès le stade de la conception et des études préliminaires. Le Programme des Nations Unies pour le développement est intervenu en tant qu'agent d'exécution du projet, qui a été mis en oeuvre par le Bureau du Coordonnateur en consultation avec la Banque mondiale et les banques de développement de la région. Il s'est agi de la première activité conjointe du Bureau du Coordonnateur et du PNUD en matière de prévention des catastrophes naturelles.

### 3. Réunions

43. Un représentant du Bureau du Coordonnateur a assisté à la septième session de l'Association régionale IV (Amérique du Nord et centrale) de l'Organisation météorologique mondiale, qui s'est tenue à Mexico en avril 1977.

44. Le Coordonnateur était représenté à la réunion régionale pour l'Amérique latine par des représentants résidents du PNUD, qui s'est tenue en Equateur en septembre 1977. A cette occasion, le représentant du Coordonnateur a exposé aux participants, et notamment à ceux qui avaient pris leurs fonctions depuis la dernière réunion entre le Bureau du Coordonnateur et le PNUD à Panama en novembre 1976, les responsabilités qu'assument les représentants résidents au nom du Coordonnateur.

45. Un document sur la "coordination des efforts internationaux en cas de catastrophe" a été établi par le Bureau du Coordonnateur à l'intention de la Conférence intergouvernementale sur la préparation aux catastrophes, qui s'est tenue au Chili en mars 1978. Il en a été donné lecture par le représentant résident du PNUD au nom du Coordonnateur.

B. Afrique, Moyen-Orient et Europe

1. Situations d'urgence

Somalie

46. Alors qu'on pensait que la variole avait été pratiquement éliminée de Somalie, on a commencé à signaler de nouveaux cas en septembre 1976 dans la région de Mogadiscio, et la maladie s'est propagée dans le sud du pays. Au début de 1977, la poussée a atteint un rythme de progression alarmant et on a commencé à craindre que la maladie ne se transmette aux pays voisins, en particulier à la faveur des déplacements de la population nomade. A bout de ressources pour lutter contre l'épidémie, le gouvernement a demandé l'appui du système des Nations Unies. Au nom du Gouvernement somali et de l'OMS, le Bureau du Coordonnateur a lancé un appel le 27 mai 1977 concernant 16 véhicules land-rover, des pièces détachées et quelques émetteurs-récepteurs portatifs. On estimait que ces articles constituaient l'équipement d'urgence minimum dont avaient besoin les équipes de l'OMS, du Croissant-Rouge somali et de groupes bénévoles chargées de juguler l'épidémie sur place.

47. La communauté des pays donateurs a répondu avec rapidité et efficacité. Le 10 juin 1977, le Bureau du Coordonnateur pouvait signaler que les besoins en véhicules et pièces détachées avaient pu être satisfaits grâce aux dons du Royaume-Uni et de plusieurs sociétés de la Croix-Rouge et aux contributions des Gouvernements des Pays-Bas et de la Norvège et de l'Organisme suédois de développement international (SIDA). Pour le transport, deux vols ont été assurés par l'Armée de l'air canadienne et deux autres grâce à des appareils affrétés. Le dernier envoi comprenant six véhicules land-rover et des pièces détachées est arrivé à Mogadiscio le 14 juin 1977.

48. Le 15 juin 1977, le Bureau du Coordonnateur a demandé un complément de pièces détachées et de médicaments. Le SIDA a fait un nouveau don qui a permis de couvrir ces besoins et le coût du transport aérien jusqu'à Mogadiscio. Le montant approximatif de l'assistance internationale, en réponse à ces deux demandes, a été de 450 000 dollars.

49. Au cours des huit semaines qui se sont écoulées entre le 28 mai et le 24 juillet 1977, 574 nouveaux cas de variole se sont déclarés, mais il n'y en a eu que 104 durant les 16 semaines séparant le 24 juillet du 12 novembre et, à cette dernière date, on ne signalait plus que deux cas encore virulents. Aucun nouveau cas n'a été signalé depuis le 27 octobre 1977.

50. Vingt-quatre agents de l'OMS et 2 550 agents somalis ont participé à cette campagne.

Oman

51. En juin 1977, le Sultanat d'Oman, où se produisent rarement des catastrophes naturelles, en a connu deux coup sur coup. Un cyclone s'est abattu sur l'île de Masirah au nord et la province du Dhofar, au sud, a été éprouvée gravement par des pluies torrentielles persistantes.

/...

52. Le 12 juin 1977, un cyclone a balayé à deux reprises l'île de Masirah, accompagné de vents atteignant 190 km à l'heure et de fortes pluies. Les autorités omanaises avaient annoncé 48 heures à l'avance que la tempête toucherait Masirah et la population a pu se réfugier à l'hôpital et dans l'immeuble de la police, constructions solides qui ont résisté à la violence des éléments. Il y a eu néanmoins deux morts et 300 familles environ se sont retrouvées sans abri; 48 personnes ont été blessées. Un centre de formation de l'Armée de l'air situé sur l'île de Masirah a beaucoup souffert, mais les centrales municipales d'électricité et de dessalement de l'eau n'ont subi que peu de dégâts et ont pu être remises en marche rapidement. L'école de l'île a été détruite. Un relais de la British Broadcasting Corporation a été très gravement endommagé. De nombreux bateaux de pêche ont été poussés au large ou ont sombré.

53. Des averses torrentielles se sont abattues le 15 juin 1977 sur la partie est de la province du Dhofar et se sont poursuivies presque sans interruption pendant trois jours. La pluie a détruit ou gravement endommagé les logements rudimentaires des habitants des collines et les maisons en pierre dans les villes; il y a eu 103 victimes. Rien qu'à Marbat, 503 maisons en pierre ont été pratiquement démolies. D'après les estimations, 15 000 moutons et chèvres ont été emportés par les crues brutales; 700 chameaux ont également disparu. Plusieurs milliers de limettiers et de palmiers-dattiers ont été détruits. Les routes de la région ont été endommagées.

54. Des secours ont été acheminés rapidement dans chaque zone sinistrée par le Gouvernement du Sultanat d'Oman aidé de comités locaux. Les blessés de l'île de Masirah ont été évacués par avion sur les hôpitaux de Mascate et des secours en nature ont été acheminés par voie aérienne.

55. Dans le sud, une opération de sauvetage et de secours très poussée a été immédiatement organisée grâce à des hélicoptères de l'Armée de l'air. Du ravitaillement et une assistance médicale ont été rapidement envoyés par avion dans toutes les agglomérations touchées. Les habitants des vallées ont été transportés par avion sur les hauteurs et certains groupes isolés ont été conduits dans des centres où ils ont pu recevoir des soins.

56. Le Coordonnateur a immédiatement dégagé 20 000 dollars pour l'achat local de tentes et a envoyé son représentant personnel à Mascate pour aider à coordonner l'assistance venue de l'extérieur.

#### Haute-Volta

57. En octobre 1977, le Gouvernement de la Haute-Volta a demandé l'aide du Bureau du Coordonnateur pour résoudre les problèmes suscités par la mise hors service des réservoirs d'eau potable et par les dégâts causés aux barrages de retenue d'autres réservoirs à la suite des pluies torrentielles qui étaient tombées quelques semaines auparavant et qui avaient également laissé 900 personnes sans abri.

58. Le Bureau du Coordonnateur a organisé avec le Programme alimentaire mondial (PAM) un programme d'urgence permettant d'utiliser les produits alimentaires, fournis par le PAM et se trouvant déjà en Haute-Volta pour d'autres projets, pour rétribuer

/...

la main-d'oeuvre locale travaillant à réparer les réservoirs. Ce projet modeste, complété par une subvention de 17 000 dollars accordée par le Bureau du Coordonnateur pour l'achat de ciment et autres matériaux de construction, ainsi que l'action énergique du gouvernement ont permis de résoudre la plupart des problèmes posés par les ravages provoqués par les pluies.

#### Djibouti

59. Des pluies exceptionnellement fortes qui sont tombées sans interruption les 24 et 25 octobre 1977 puis pendant plusieurs jours par intermittence ont provoqué des inondations généralisées dans la capitale, Djibouti.

60. Les municipalités à forte densité de population se trouvant à la périphérie de la ville ont été le plus gravement touchées et on prévoyait qu'il s'y poserait un grave problème de santé publique. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a pris des mesures en vue de fournir des insecticides et des pulvérisateurs. Au nom de ce pays, l'Organisation mondiale de la santé a acheté une grande part de ces fournitures en Europe. Le Gouvernement français a apporté sa contribution sous forme de matériel de pompage.

61. Le Bureau du Coordonnateur a offert son aide au Gouvernement de Djibouti et informé les pays donateurs éventuels et les organismes des Nations Unies de la situation. L'OMS et la FAO ont toutes deux pris des mesures immédiates pour que des spécialistes se tiennent prêts à s'envoler pour Djibouti au cas où ce pays ferait une demande officielle d'assistance. Mais les difficultés auxquelles on s'attendait concernant le cheptel à l'intérieur du pays n'ont pas été très graves et l'assistance de la FAO n'a pas été requise, pas plus que n'a été reçue de demande officielle du Gouvernement de Djibouti.

62. L'OMS a envoyé à Djibouti un médecin qui, bien que chargé plus particulièrement de s'occuper du programme antivariolique de l'Organisation, avait été mis au courant des problèmes qui risquaient selon toute vraisemblance de se poser à la suite des inondations. Il y a eu des difficultés pour la fourniture et la distribution d'eau potable et pour l'évacuation des eaux usées, et l'OMS a envoyé un ingénieur spécialiste de l'assainissement pour évaluer les problèmes et aider le gouvernement à les résoudre.

#### Ethiopie

63. Fin octobre 1977, en dehors de la saison des pluies, de fortes précipitations ont fait déborder le fleuve Aouash et d'autres cours d'eau qui ont inondé les zones agricoles, notamment dans les provinces de Choa, Harar et Sidamo. C'était malheureusement presque l'époque de la moisson, si bien que les pertes ont été d'autant plus généralisées. Une assistance immédiate a été fournie à la population par la Commission de secours d'urgence et de relèvement dépendant du Gouvernement éthiopien. Le Coordonnateur a alloué une somme de 20 000 dollars pour compléter ces efforts.

/...



### Somalie

64. Des chutes de pluie persistantes fin novembre 1977 ont provoqué des inondations généralisées dans les vallées des cours d'eau Djouba et Chebeli. A la demande du gouvernement, une équipe commune PNUD/PAM est venue se rendre compte de la situation sur place dans les régions inondées. Un spécialiste de la planification en prévision des catastrophes du Bureau du Coordonnateur qui se trouvait en mission en Somalie et un représentant de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ont accompagné cette équipe. De nombreux villages étaient sinistrés, toutes les routes et les récoltes de la région avaient subi des dégâts et 40 000 personnes avaient besoin de secours. A long terme, la récolte de décembre-janvier et les projets d'irrigation des régions agricoles étaient sérieusement compromis et les dégâts causés aux récoltes stockées localement auraient des répercussions graves.

65. Le gouvernement a lancé une opération de secours et demandé l'assistance de la communauté internationale. On a établi des camps de premier secours et entrepris des projets de réinstallation pour essayer d'éviter la répétition d'une situation analogue à l'avenir. Des fournitures médicales et des services de soins médicaux ont été fournis par la société du Croissant-Rouge somalie et par le FISE.

66. Le PAM a approuvé un projet d'un coût de 80 300 dollars visant à apporter des secours d'urgence à 20 000 personnes pendant un mois. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a envoyé un certain nombre de tentes de grandes dimensions pouvant servir de dispensaires temporaires, de points de distribution de produits alimentaires et de centres d'accueil. Un crédit de 20 000 dollars a été alloué par le Coordonnateur pour aider le Gouvernement somali à prendre en charge les dépenses encourues au titre des opérations de secours.

67. Dans le cadre de cette aide d'urgence, le Gouvernement éthiopien a fourni des renseignements sur la quantité de pluie enregistrée dans les aires d'alimentation intéressées pour essayer d'aider le Gouvernement somali à prévoir de nouveaux risques de crue.

### Turquie

68. Vers la fin de l'année 1977, le Gouvernement turc s'est montré de plus en plus inquiet de voir le paludisme se propager rapidement dans la partie orientale du pays. Dans le courant d'octobre, il a proclamé un état d'urgence et le bureau régional de l'OMS a, sur sa demande, lancé un appel aux fins de rassembler une somme de 3,8 millions de dollars pour l'achat du matériel nécessaire à une vaste campagne antipaludique qui serait menée pendant le reste de l'année 1977 et aussi en 1978. En réponse à cet appel, une somme de 1,3 million de dollars était rassemblée au début de l'année 1978. A cette époque, le Gouvernement turc et l'OMS ont demandé au Coordonnateur de lancer un nouvel appel renforçant le premier et celui-ci a adressé une demande en ce sens à un certain nombre de donateurs éventuels. Le Gouvernement turc a lui-même fourni 16 millions de dollars pour couvrir les frais entraînés par cette campagne dans le pays. En réponse aux appels conjugués de l'OMS et du Bureau du Coordonnateur, l'aide offerte, soit en espèces soit en fournitures, par les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg,

/...

du Maroc, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Yougoslavie dépassait tout juste au 31 mars 1978 2 millions de dollars. En outre, les contributions en nature versées par la Communauté économique européenne, le FISE, l'OMS et le PNUD se montaient respectivement à 612 000, 165 000, 86 500 et 20 000 dollars.

## 2. Planification préalable

69. Une mission de six mois chargée de l'établissement de plans en prévision des catastrophes a commencé ses travaux en Somalie en août 1977. Le spécialiste ainsi détaché a conseillé le gouvernement sur la façon d'organiser et d'améliorer les mesures de planification en prévision des catastrophes et de secours aux niveaux national, régional et local et l'a aidé à déterminer les secteurs où des mesures préventives pouvaient être prises.

70. En Ethiopie, malgré une réaction favorable aux appels lancés en vue d'une assistance alimentaire, plusieurs parties du pays ont continué à souffrir de graves pénuries alimentaires en raison des difficultés de distribution. Des milliers de tonnes de céréales se trouvaient dans des entrepôts ou en attente d'être déchargées à Assab, dernier port resté ouvert, mais on n'avait pu trouver suffisamment de moyens de transport pour en assurer l'acheminement. Des représentants officiels de l'ONU dans le pays ont obtenu l'approbation d'un projet visant à mobiliser un parc de camions pour le transport exclusif des produits alimentaires qui serait placé sous la responsabilité d'un gestionnaire recruté sur le plan international. Un fonctionnaire du Bureau du Coordonnateur, accompagné d'un expert nommé par le Gouvernement suisse, s'est rendu en Ethiopie pour étudier le projet. Début décembre 1977, le Coordonnateur a demandé tout spécialement un appui financier à un certain nombre de pays donateurs. L'Organisme suédois de développement international a fait don de 3,4 millions de dollars et le Gouvernement des Etats-Unis de 2 millions de dollars; ces fonds ont permis de passer commande de 94 camions sur les 150 qui, d'après les calculs, seraient requis pour le programme.

71. Un expert du Bureau du Coordonnateur a effectué en Roumanie en octobre et novembre 1977 une mission d'un mois consacrée à l'étude de la prévention des crues. Ce consultant a collaboré avec le Conseil national des eaux et avec l'Institut de recherche et de planification en matière de ressources en eau et l'Institut de météorologie et d'hydrologie. Il s'est rendu dans les régions du pays ayant le plus souffert des crues de 1974-1975 et, après avoir observé les mesures énergiques prises à l'heure actuelle par les autorités, a formulé des recommandations en faveur de l'organisation de missions ultérieures de coopération technique en vue de renforcer certains aspects particuliers du programme national.

72. Le Directeur national (désigné) de la Défense civile en Haute-Volta a entrepris en France en janvier 1978 un programme de formation de six mois organisé par la sécurité civile. Les frais entraînés par ce cours sont pris en charge à l'heure actuelle par le Bureau du Coordonnateur.

## 3. Réunions

73. Le Bureau du Coordonnateur a été représenté à la troisième session du Comité des cyclones tropicaux pour la région sud-ouest de l'océan Indien dépendant de l'Association régionale I de l'OMM, qui s'est tenue à Maurice en septembre 1977.

/...

## C. Asie et Pacifique

### 1. Situations d'urgence

#### Indonésie

74. Un très fort séisme suivi de raz-de-marée (tsunamis) s'est abattu sur les îles Nusa Tenggara, en Indonésie orientale, le 19 août 1977. L'intensité du séisme a été évaluée à 7,7 et 8,3, et même 8,9 selon un observatoire européen, sur l'échelle de Richter. Son épicentre se serait trouvé au fond de la mer, à 100 km environ au sud-ouest de l'île Sumba. Les principaux effets en ont été ressentis dans les îles Sumba, Sumbawa et Lombok situées juste à l'ouest, mais des constructions ont été endommagées et deux personnes tuées à Bali, encore plus à l'ouest. Des employés de bureau ont également évacué des immeubles ébranlés à Perth (Australie occidentale), à 3 000 km au sud, mais il n'a pas été signalé de dommages ou de victimes en Australie.

75. Des immeubles ont été endommagés par les secousses à Lombok et des raz-de-marée ont frappé les côtes méridionales de Lombok, Sumba et Sumbawa. Cent onze personnes auraient été tuées et 89 portées disparues, selon les estimations officielles. Les dommages matériels ont été évalués à 200 000 dollars environ.

76. Le Département des affaires sociales du Gouvernement indonésien a entrepris des activités de secours, alloué une somme de 24 100 dollars et fourni 400 tonnes de denrées alimentaires et plusieurs milliers d'articles vestimentaires afin d'aider les quelque 20 000 personnes sans abri. Le Gouvernement indonésien a été en mesure de mener à bien l'opération de secours avec l'aide de la Croix-Rouge indonésienne, de l'ONU et d'institutions bénévoles oeuvrant en Indonésie. Le Coordonnateur a alloué la somme de 19 300 dollars au titre des activités de secours et des contributions d'un montant total de 31 400 dollars ont été versées par des institutions bénévoles indonésiennes et des sources privées. Des contributions spontanées d'un montant de 20 000 dollars ont également été versées par d'autres gouvernements.

#### Inde

77. Deux cyclones et une forte tempête cyclonique ont frappé l'Inde méridionale entre le 12 et le 22 novembre 1977, posant de graves problèmes de secours d'urgence et de reconstruction au gouvernement central et à ceux des Etats.

78. Le premier cyclone s'est abattu sur l'Etat de Tamil Nadu le 12 novembre. Les effets en ont été ressentis de Madurai, au sud, à Chingleput (près de Madras), au nord. Les dégâts causés par le vent ont été aggravés par une tempête au cours de laquelle les vagues ont atteint deux mètres de haut. Les avis de cyclone diffusés par le centre d'alerte locale ont permis de limiter les pertes en vies humaines, mais 560 personnes ont néanmoins été tuées et 106 portées disparues. Les dommages matériels ont été estimés à 194 millions de dollars.

/...

79. Le deuxième cyclone, qui a dévasté une bonne partie de l'Etat d'Andhra Pradesh le 19 novembre, aurait été le plus violent enregistré dans la région depuis 1864, lorsqu'une catastrophe de même ampleur avait causé 35 000 morts. Des vents atteignant jusqu'à 150 km/heure et des vagues de 3 à 6 mètres de haut ont fait des ravages; la valeur des dommages et le nombre des victimes continuaient d'être révisés à la hausse bien après la catastrophe. On craignait à la fin du mois de novembre que 25 000 personnes n'aient péri. De nombreux villages côtiers ont complètement disparu. Le gouvernement n'a pas publié d'évaluation définitive des dommages subis dans l'Andhra Pradesh.

80. Les 21 et 22 novembre, une forte tempête a dépassé les îles Lakshadweep et s'est abattue sur la côte sud-ouest de l'Inde, au nord de Mangalore. Des bateaux de pêche ont été détruits et des habitations endommagées, mais il n'y aurait pas eu de victimes.

81. Le Gouvernement indien a immédiatement entrepris des activités de secours sans faire appel à l'aide étrangère, bien qu'il ait été annoncé que toute assistance volontaire de la communauté internationale serait la bienvenue. Les gouvernements des Etats ont également engagé des opérations de secours, mais les ressources dont ils disposaient étaient insuffisantes pour faire face à l'ampleur de la tâche. Une aide précieuse a été apportée par le FISE, dont le représentant a immédiatement été autorisé à utiliser une somme de 225 000 dollars prélevée sur les fonds du FISE ainsi que la subvention initiale d'un montant de 20 000 dollars accordée par le Bureau du Coordonnateur pour procéder à l'achat local de couvertures, de vêtements et d'ustensiles de cuisine. Le Bureau du Coordonnateur a pu faire un don ultérieur de 10 220 dollars aux mêmes fins, grâce à des contributions reçues de sources privées. Trois organismes bénévoles américains, savoir CARE, les Services de secours catholique et le Service chrétien mondial, ont entrepris d'importants programmes de secours. Le Conseil oecuménique des églises ainsi que d'autres groupes religieux ont également participé à l'assistance grâce à des dons généreux de l'étranger.

82. L'aide internationale a complété une importante opération de secours de la société indienne de la Croix-Rouge, elle-même appuyée par des sociétés nationales de la Croix-Rouge, lesquelles ont répondu en grand nombre à l'appel lancé par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Pendant la période immédiatement postérieure à la catastrophe, le Bureau du Coordonnateur a publié une série de rapports et fourni des renseignements sur l'évolution de la situation et sur les contributions versées par les donateurs : gouvernements, organisations et institutions bénévoles. Le montant total de l'assistance dont le Bureau du Coordonnateur a eu connaissance s'est élevé à 17 076 872 dollars.

#### République de Corée

83. De graves inondations accompagnées de glissements de terrain se sont produites dans la région de Séoul entre le 8 et le 11 juillet 1977. Plus de 200 personnes ont été tuées et près de 500 blessées. Environ 70 000 personnes sont restées sans abri.

/...

84. Le Bureau du Coordonnateur a offert son assistance, mais celle-ci n'était pas nécessaire. Le gouvernement a rapidement et efficacement secouru toutes les victimes avec l'aide d'institutions bénévoles, y compris la Société nationale coréenne de la Croix-Rouge et le Conseil coréen des églises. Les Etats-Unis ont fourni des hélicoptères et apporté leur appui sous d'autres formes aux opérations de secours.

85. Le représentant résident du PNUD à Séoul a fait état des mesures extrêmement efficaces prises par le Gouvernement de la République de Corée pour faire face à cette grave catastrophe et à ses séquelles.

### Philippines

86. Le typhon "UNDING" (ou "KIM") a frappé l'île de Luzon, à l'extrême-nord des Philippines, dans la matinée du 14 novembre 1977. Grâce à l'efficacité des dispositifs d'alerte avancée, les écoles avaient été fermées, les services aériens interrompus et les avions civils et militaires dirigés vers des aérodromes abrités.

87. Le typhon n'a pas été suivi de graves inondations comme le sont habituellement ces tempêtes sur la plaine centrale de Luzon. Neuf mille hectares de cultures que l'on s'apprêtait à moissonner ont néanmoins été détruits et de graves dommages ont été causés aux habitations, aux bâtiments publics et aux installations de communications. Six mille personnes sont restées temporairement sans abri et six personnes auraient péri.

88. Une secousse sismique a été enregistrée dans le nord de Luzon au cours de la tempête, mais il n'a pas été signalé de dommages ou de victimes. La ville de Manille a seulement été frôlée par le typhon, mais la situation a été aggravée par un incendie à l'hôtel Filipinas au cours duquel 47 personnes ont trouvé la mort.

89. Les secours aux victimes du typhon ont été financés à l'aide des ressources nationales et assurés par les forces armées, la Croix-Rouge philippine, ainsi que d'autres institutions volontaires, sous la direction du Centre national de lutte contre les catastrophes.

### Les Tonga

90. Le cyclone tropical "ERNIE" s'est abattu sur le groupe des Haapai, qui comprend les îles les plus pauvres de l'archipel des Tonga, le 21 février 1978. Il a gravement endommagé des cultures vivrières plantées de fraîche date et des plantations d'arbres fruitiers et a touché 11 000 personnes, dont de nombreux enfants. Une période de sécheresse survenue à la fin de 1977 et un autre cyclone en janvier 1978 avaient déjà rendu la situation alimentaire critique.

91. Le Bureau du Coordonnateur a alloué une somme de 10 000 dollars pour l'achat local et la distribution immédiate de denrées alimentaires de première nécessité telles que du lait écrémé et de la viande en conserve. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a envoyé des comprimés de vitamines pour aider à surmonter une carence en vitamines généralisée.

## 2. Planification préalable

92. On trouvera à l'annexe II des données détaillées concernant les secours d'urgence mobilisés directement par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe pendant la période examinée dans le présent rapport.

93. Le Gouvernement du Bangladesh a poursuivi les efforts qu'il avait entrepris afin d'améliorer sa préparation et il a établi, en collaboration avec le PNUD et le Bureau du Coordonnateur, des plans dans lesquels était envisagée l'utilisation, dans le cadre des opérations de secours, de 200 bateaux de secours d'urgence à faible tirant d'eau. Des procédures ont également été établies en ce qui concerne l'entretien et les autres utilisations des bateaux lorsqu'ils ne sont pas nécessaires pour des opérations d'urgence. Le Coordonnateur a lancé un appel auprès d'un certain nombre de gouvernements, sur la base de ces plans, pour qu'ils aident à assurer la réalisation du projet. Le coût total de la construction des coques a été estimé à 1 213 300 dollars. Au moment où le présent rapport a été établi, des contributions en espèces d'un montant total de 285 461 dollars avaient été reçues des Gouvernements des Emirats arabes unis, de la Norvège et de la Suisse, et le Gouvernement suédois s'était engagé à fournir suffisamment de moteurs hors-bord pour équiper 200 bateaux. Le PNUD doit assurer la supervision du projet pour le compte du Bureau du Coordonnateur.

94. Au cours d'une mission préliminaire de deux semaines au Népal, une équipe de deux experts du Gouvernement japonais a étudié la situation générale en ce qui concerne la prévention des catastrophes et a déterminé la nécessité d'une mission de plus longue durée visant à aider le gouvernement à arrêter des politiques en matière de mesures de prévention portant en particulier sur les inondations et les glissements de terrain. Comme suite aux recommandations formulées dans le rapport, une mission d'un an confiée à un hydrologue/géologue japonais ayant l'expérience de l'administration de la prévention des catastrophes a débuté en janvier 1978. Cette mission est également financée par le Gouvernement japonais.

95. Des dispositions définitives ont été prises pour permettre à un candidat de Madagascar à une bourse de se rendre en Inde dans le cadre d'un voyage d'études d'un mois sur les systèmes d'alerte et de prévision des cyclones et les arrangements connexes en matière de préparation. Le stagiaire est arrivé en Inde en octobre 1977; il y a visité les centres du Service météorologique indien à Poona, Madras, Hyderabad, Calcutta et New Delhi.

### 3. Réunions

96. Le Bureau du Coordonnateur a organisé à Manille, en avril 1977, une réunion de représentants résidents du PNUD dans la région de l'Asie et du Pacifique. Comme les réunions analogues tenues l'année précédente, celle-ci avait pour objet d'offrir aux représentants résidents l'occasion de se familiariser avec leurs responsabilités en cas de catastrophe et de procéder à des échanges de vues entre eux et avec le personnel du Bureau du Coordonnateur.

97. Le Bureau du Coordonnateur était représenté à la quatrième session du Groupe d'experts CESAP/OMM des cyclones tropicaux, tenue à Dacca en avril 1977.

98. Le Bureau du Coordonnateur, l'OMS, l'Union internationale des architectes et la Fédération internationale des hôpitaux ont organisé à Manille, du 13 au 17 mars 1978, un séminaire sur les soins d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Y ont assisté des participants venus de pays en développement, titulaires de bourses octroyées par l'OMS, et des représentants de plusieurs organisations internationales, dont la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et l'Organisation internationale de protection civile, ainsi que d'un certain nombre d'institutions bénévoles.

99. Cette réunion conjointe avait pour objet de renforcer les capacités nationales en matière de secours aux sinistrés, de prévention et de protection contre les catastrophes, en procédant à des échanges de données d'expérience et à un examen des problèmes communs. Les questions inscrites à l'ordre du jour comprenaient notamment les incidences des soins et services médicaux d'urgence lors de catastrophes de différents types; les aspects des secours aux sinistrés; la préparation et la prévention en matière de soins d'urgence; la constitution de stocks de fournitures et de matériel médicaux et la planification physique et les services médicaux, ainsi que le rôle de divers services médicaux avant, pendant et après une situation d'urgence.

D. Activités sans application régionale spécifique

1. Applications de la technologie des satellites dans le domaine des catastrophes

100. Un séminaire de formation a eu lieu à Bakou (URSS), en octobre 1977, à l'intention de participants venus de 26 pays en développement où se produisent souvent des catastrophes naturelles. L'objectif était de dispenser une formation pratique aux méthodes et aux techniques de télédétection des ressources terrestres, de l'environnement et des catastrophes naturelles, et de donner des connaissances théoriques aux stagiaires. Devant le Séminaire, le Bureau du Coordonnateur a souligné que le but recherché était de donner aux pays en développement l'aide dont ils avaient besoin pour limiter au maximum les effets des catastrophes naturelles en utilisant les méthodes enseignées pendant le Séminaire.

101. Le Bureau du Coordonnateur était représenté lors de la vingtième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est tenue à Vienne en juin 1977, ainsi que lors des réunions du Sous-Comité scientifique et technique du Comité, à New York, en février 1978. Au cours des réunions de ce sous-comité, on a soulevé la question du rôle que pourraient ou devraient jouer les Nations Unies pour renforcer les normes de sécurité concernant le fonctionnement des satellites transportant des matières radioactives. Ce rôle pourrait inclure également les opérations internationales d'urgence après le retour dans l'atmosphère et l'écrasement d'un satellite de ce type, y compris les phases de recherche, de récupération et de nettoyage. On a fait remarquer que le mémorandum d'accord conclu entre le Bureau du Coordonnateur et l'AIEA prévoyait cette possibilité sous le titre général des accidents de toutes natures impliquant des matières radioactives.

2. Conférence internationale sur l'habitat dans les zones exposées aux catastrophes

102. Le Coordonnateur était présent et a pris la parole lors de la Conférence internationale sur l'habitat dans les zones exposées aux catastrophes qui s'est tenue à Istanbul du 4 au 10 septembre 1977. Il s'agissait d'une réunion organisée sur une base non officielle, mais un certain nombre de recommandations ont été transmises à l'Organisation des Nations Unies. Bien que ces recommandations soient actuellement étudiées par le Bureau du Coordonnateur et l'ONUDI, leur acceptation aurait des incidences budgétaires considérables et, pour cette raison, il est peu probable que des mesures soient prises avant l'exercice biennal 1982-1983, même si elles s'avéraient souhaitables.

3. Congrès international sur la médecine des catastrophes

103. Le Congrès international sur la médecine des catastrophes s'est tenu à Mayence (République fédérale d'Allemagne) du 30 septembre au 3 octobre 1977. Cette réunion a rassemblé des médecins-spécialistes de toutes les régions du monde pour des échanges de vues sur les progrès des soins médicaux d'urgence et critiques en cas de catastrophe. Le Coordonnateur a prononcé le discours inaugural du Congrès.



Les objectifs du Congrès étaient "d'encourager le meilleur emploi possible des méthodes de réanimation et de maintien en vue pour sauver des vies humaines et soulager les souffrances lors des catastrophes à travers le monde; comparer les informations, les expériences et les points de vue sur la médecine des catastrophes afin de formuler des recommandations internationales sur la médecine d'urgence, certains aspects de la planification préalable aux catastrophes et les mesures de secours d'urgence".

#### 4. Conférence internationale de la Croix-Rouge

104. La Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est réunie en octobre 1977 à Bucarest. Elle a été suivie par 700 représentants de gouvernements ou de sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant Rouge et du Lion et du Soleil Rouges. Le Coordonnateur y a pris la parole et a également transmis un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

105. En plus de sa résolution sur la mise en oeuvre de mesures propres à accélérer les secours internationaux (voir par. 26 ci-dessus), la Conférence a également adopté des résolutions sur "la Croix-Rouge et la famine" et la "délivrance de visas pour les délégués mis à disposition en réponse à des appels à l'aide en temps de catastrophe". Elle a également adopté des modifications des "Principes et Règles des actions de secours de la Croix-Rouge", et a recommandé l'élaboration de directives qui mentionneraient les infirmiers comme participant aux activités de préparation et d'organisation des secours en cas de catastrophe. Consciente de l'importance des réseaux de radiocommunications, la Conférence a demandé aux organes compétents d'améliorer l'efficacité du réseau d'urgence de la Croix-Rouge, en particulier en utilisant des fréquences supplémentaires.

106. Dans leurs débats sur les activités de secours d'urgence, les participants ont souligné l'importance et la valeur d'une coopération étroite avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

#### 5. Comité consultatif international de l'évaluation et de la diminution des risques sismiques

107. Ce comité a été créé par une résolution de la Conférence intergouvernementale sur l'évaluation et la diminution des risques sismiques, qui s'est tenue à Paris en février 1976.

108. La fonction principale du Comité, qui s'est réuni pour la première fois en décembre 1977, est de conseiller l'UNESCO, le Bureau du Coordonnateur et, chaque fois qu'il y a lieu, d'autres organismes, institutions et programmes du système des Nations Unies et, par leur intermédiaire, les Etats Membres, sur la meilleure façon d'utiliser toute la gamme des disciplines concernées et sur les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser la combinaison la plus efficace de mesures scientifiques et administratives permettant d'aborder de façon concertée le problème des risques sismiques et de leur diminution.

109. Le Comité conseille l'UNESCO et le Bureau du Coordonnateur sur l'application des recommandations et des résolutions contenues dans le rapport des réunions de Paris, et participe à la préparation d'un programme à long terme de recherche interdisciplinaire et de coopération internationale.

ANNEXE I

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe et des deux comptes spéciaux au 31 mars 1978

Tableau 1

Récapitulation des recettes et des dépenses du Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Coordonnateur du 1er janvier 1976 au 31 mars 1978

	Total	Capacité renforcée du Bureau du Coor- donnateur	Aide d'urgence	Assistance technique
(En dollars des Etats-Unis)				
Solde disponible au 1er janvier 1976	1 074 150	1 025 903		48 247
Recettes (1er janvier 1976-31 décembre 1977)	2 373 351	1 762 982	5 393	604 976
Total partiel	3 447 501	2 788 885	5 393	653 223
Moins dépenses (1er janvier 1976-31 décembre 1977)	2 461 768	2 200 985	-	260 783
Solde disponible au 31 décembre 1977	985 733	587 900	5 393	392 440
Recettes (1er janvier-31 mars 1978)	786 413	779 221	-	7 192
Total partiel	1 772 146	1 367 121	5 393	399 632
Moins dépenses (1er janvier-31 mars 1978)	183 671	173 996	-	9 675
Solde disponible au 31 mars 1978	1 588 475	1 193 125	5 393	389 957

Tableau 2

Recettes et dépenses de l'exercice biennal 1976-1977

	Total	Capacité renforcée du Bureau du Coor- donnateur	Aide d'urgence	Assistance technique
(En dollars des Etats-Unis)				
<u>Recettes</u>				
<u>Contributions des gouvernements</u>				
Allemagne, République fédérale d'	48 247			48 247 <u>a/</u>
Barbade	993		993	
Belgique	111 951	111 951		
Danemark	35 000	35 000		
Etats-Unis d'Amérique	500 000	500 000		
Ethiopie	5 000			5 000
France	50 000	25 000		25 000
Jamaïque	4 400		4 400	
Norvège	153 357			153 357
Nouvelle-Zélande	19 561	19 561		
Pays-Bas	601 843	461 143		140 700
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	200 026	187 096		12 930
Suède	474 576	237 288		237 288
Suisse	60 333	60 333		
Totaux partiels	2 265 287	1 637 372	5 393	622 522
Intérêts	137 182	106 839		30 343
Recettes diverses	19 129	18 771		358
Recettes totales	2 421 598	1 762 982	5 393	653 223
<u>Dépenses</u>				
Traitements et dépenses communes de personnel	1 968 593	1 759 864		208 729
Frais de voyage	163 677	163 677		
Services contractuels	45 892	25 893		19 999
Frais généraux de fonctionnement	98 722	97 818		904
Matériel et fournitures	164 433	153 733		10 700
Bourses de perfectionnement	20 451			20 451
Dépenses totales	2 461 768	2 200 985		260 783 <u>b/</u>

(Voir les notes du tableau page 4)

/...

Tableau 3

Recettes et dépenses pour l'exercice biennal 1978-1979

Janvier à mars 1978

	Total	Capacité renforcée du Bureau du Coor- donnateur	Aide d'urgence	Assistance technique
(En dollars des Etats-Unis)				
<u>Recettes</u>				
<u>Contributions des gouvernements</u>				
Australie	110 215	110 215		
Danemark	52 297	52 297		
Etats-Unis d'Amérique	250 000	250 000		
Iran	5 000	5 000		
Norvège	49 395	49 395		
Pays-Bas	200 000	200 000		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	96 339	96 339		
Totaux partiels	763 246	763 246	-	-
Intérêts	20 953	13 761		7 192
Recettes diverses	2 214	2 214		-
Recettes totales	786 413	779 221	-	7 192
<u>Dépenses</u>				
Traitements et dépenses communes de personnel	158 770	158 535		235
Services contractuels	11 000	11 000		-
Frais généraux de fonctionnement	4 501	4 461		40
Bourses de perfectionnement	9 400	-		9 400
Dépenses totales	183 671	173 996	-	9 675 <u>b/</u>

(Voir les notes du tableau page suivante)

/...

(Notes des tableaux 2 et 3)

a/ A la demande du pays donateur, un montant de 48 247 dollars versé par ce pays en 1975 au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur a été viré au compte spécial pour l'assistance technique.

b/ Ces dépenses sont récapitulées ci-dessous, par pays. Il y a lieu de noter que les montants inférieurs à 1 000 dollars correspondent essentiellement à l'indemnité journalière de subsistance des experts qui doivent faire des escales à l'occasion de missions de consultation.

<u>Projets d'assistance technique</u>	<u>1976-1977</u>	<u>Janvier-mars 1978</u>
Afghanistan	23 333	
Bangladesh	2 669	
Bolivie	4 002	
Costa Rica	5 683	
Egypte	20 411	
El Salvador	2 328	
Equateur	300	
Grèce	3 996	
Guatemala	195	
Honduras	373	
Maroc	448	
Népal	500	
Philippines	39 588	
République dominicaine	23 195	
Roumanie	4 221	
Somalie	22 389	
Yémen	<u>13 577</u>	<u>275</u>
	<u>167 208</u>	<u>275</u>
<u>Séminaires</u>		
Fidji	7 000	-
Philippines	-	8 000
Turquie	<u>6 500</u>	<u>-</u>
	<u>13 500</u>	<u>8 000</u>
<u>Bourses de perfectionnement</u>		
Haute-Volta	4 500	1 400
Madagascar	<u>2 455</u>	<u>-</u>
	<u>6 955</u>	<u>1 400</u>

(Suite de la note page suivante)

/...

---

(Suite de la note b/)

<u>Projets spéciaux</u>	<u>1976-1977</u>	<u>Janvier-mars 1978</u>
Contributions du Royaume-Uni		
Ethiopie	884	
Soudan	<u>12 113</u>	
	<u>12 997</u>	-
Contributions des Pays-Bas		
Bolivie	10 700	
Etude sur les abris provisoires	<u>49 423</u>	
	<u>60 123</u>	-
Total	<u>260 783</u>	<u>9 675</u>

/...

ANNEXE II

Secours d'urgence mobilisés directement par le Bureau du Coordonnateur  
 des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a/

Numéro	Pays	Date	Fonds alloués par le Bureau du Coordonna- teur par pré- lèvement sur des fonds des Nations Unies	Contributions fournies par l'entremise du Bureau du Coordonnateur
(En dollars des Etats-Unis)				
(Les données concernant les catastrophes portant les numéros 1 à 91 figurent dans les annexes aux documents A/10079, A/31/88 et A/32/64)			1 055 987	27 872 915
Dons supplémentaires fournis entre le 1er avril 1977 et le 31 mars 1978 pour les catastrophes signalées antérieurement :				
86	Turquie (tremblement de terre)			180 500 <sup>b/</sup>
91	Roumanie (tremblement de terre)			8 563 <sup>c/</sup>
92	Pérou (inondations)	Avril 1977	4 749	
93	Haïti (sécheresse)	Avril 1977		
94	Somalie (varirole)	Mai 1977		
95	Oman (cyclone)	Juin 1977	20 000	
96	Indonésie (tremblement de terre)	Août 1977	19 278	
97	Haute-Volta (inondations)	Octobre 1977	17 000	
98	Saint-Vincent (orages)	Octobre 1977	20 000	
99	Inde (cyclones)	Novembre 1977	20 000	10 220
100	Ethiopie (inondations)	Novembre 1977	20 000	
101	Somalie (inondations)	Novembre 1977	20 000	
102	Pérou (inondations)	Novembre 1977	17 000	
103	Turquie (paludisme)	Janvier 1978		
104	Tonga (cyclone)	Février 1978	10 000	
			<u>1 224 014</u>	<u>28 072 198</u>

(Voir notes du tableau page suivante)

/...

---

(Notes du tableau de la page précédente)

a/ A l'exclusion de l'assistance multilatérale et bilatérale fournie en réponse aux demandes de secours d'urgence mais pas par l'entremise du Bureau du Coordonnateur.

b/ Le total des contributions en espèces pour la Turquie atteint maintenant 414 222 dollars.

c/ Le total des contributions en espèces pour la Roumanie atteint maintenant 163 409 dollars.

-----